

radiodiffusion, de la Loi sur les compagnies, de la Loi sur les douanes? Ce projet de loi modifie toutes ces Lois. En fait, il modifie 27 lois différentes du Parlement. Cette définition du Canada, survenant à la onzième heure, est-elle la meilleure? A dire le vrai, il ne s'agit pas là d'une proposition sérieuse, mais d'une manoeuvre visant à paralyser le Parlement.

Mon collègue, le whip du parti libéral, se gondole. J'ai discuté avec lui pendant des heures et des heures au comité de l'importance de doter le Canada d'une nouvelle Loi sur les langues officielles et de la nécessité de respecter l'anglais et le français. J'ai fait en sorte que les partis d'opposition obtiennent des crédits pour embaucher des chercheurs, du personnel de soutien et des traducteurs. Or, ils nous sont arrivés avec 102 amendements, tous et chacun d'entre eux rédigés uniquement en anglais. Uniquement en anglais!

[Français]

... dans une langue officielle seulement. Tous les amendements qui étaient proposés par l'Opposition sur cette mesure législative l'étaient dans une seule langue: l'anglais; en anglais seulement.

[Traduction]

Est-ce ainsi que le parti libéral perçoit le Canada? Quand il définit le Canada, le conçoit-il comme un pays unilingue ou bilingue?

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens le secrétaire parlementaire pour un homme équitable. Le Règlement exige que tout document distribué aux députés soit rédigé en français et en anglais. N'importe quel député, qu'il soit unilingue anglophone ou francophone, peut déposer à la Chambre un document dans sa propre langue. Avant de le faire circuler, cependant, il doit le faire traduire. C'est le règlement. Si le député cherche à semer la dissension en déclarant que tous les députés doivent travailler dans les deux langues officielles, il se méprend.

M. Hopkins: Je vous l'avais dit.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous ne sommes que lundi, c'est le début de la semaine. Le secrétaire parlementaire a la parole, et il reste une minute avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je connais le Règlement, et en tant que députés et citoyens du Canada, nous connaissons notre pays. Nous n'en avons pas une notion restreinte comme celle que nous propose l'opposition dans cet amendement. Sa définition de notre pays siérait à la Loi sur les douanes car aux fins des douanes il faut avoir une définition géographique du pays. Mais en avons-nous besoin pour faire des lois régissant nos compagnies, notre politique de télé-radiodiffusion ou nos industries culturelles? Voulons-nous d'une définition du Canada applicable aux douanes dans ces 27 lois? Je crois que non.

Cet amendement n'est rien d'autre que de l'obstruction systématique. Il est insensé et il nuit à notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera encore trois minutes au député lorsque nous reprendrons ce débat.

Administration du pont Blue Water—Loi

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* de ce jour.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- PROJETS DE LOI

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

MESURE MODIFICATIVE

M. John Oostrom (pour M. Hardey) propose: Que le projet de loi C-210, tendant à modifier la Loi sur l'Administration du pont Blue Water, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Oostrom, au nom de M. Hardey propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le Président, je suis honoré d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi cet après-midi. Comme mes collègues le savent, j'ai présenté le projet de loi C-210 à la Chambre en octobre 1986. Choisi au sort, il a été présenté en deuxième lecture en avril cette année.

Soit dit en passant, j'avais été assermenté comme secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services quelques heures avant le débat de deuxième lecture. A cause de mes nouvelles responsabilités, j'ai demandé à mon collègue, le député de Kent (M. Hardey), dont la circonscription est voisine de la mienne, de parrainer cet important projet de loi et il a accepté. Malheureusement, le député est retenu dans sa circonscription et il m'a demandé de prendre la parole en son nom.

J'aimerais remercier les nombreuses personnes qui ont contribué au succès de ce projet de loi. D'abord, je remercie l'Administration du pont Blue Water de m'avoir signalé ce problème et de m'avoir aidé à expliquer à mes collègues parlementaires pourquoi cet amendement est nécessaire.

Je remercie mon collègue, le député de Kent, des efforts qu'il a déployés pour faire adopter ce projet de loi. Inutile de dire que, sans son aide et sa collaboration, nous n'en serions pas à l'étape de la troisième lecture. Mes collègues qui ont entendu les témoignages au comité législatif méritent aussi mes remerciements pour leur intérêt, leur contribution et leur aide. Le comité législatif a adopté un amendement qui a éclairci le but de cette mesure.